

COMMUNE DE DOUVAIN
 Place de l'Hôtel-de-Ville
 74140 DOUVAIN
 Tél. 04.50.94.00.37

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 janvier 2020

Le vingt janvier deux mille vingt à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Monsieur Jean-François BAUD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 14 janvier 2020.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 14 janvier 2020.

Nombre de membres en exercice : 26

Votants : 22 pour tous les points sauf pour le point 4 avec 1 abstention soit 21 votants

Du point 1 au point N° 3 : Présents : 17 - Absents : 4 - Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

A partir du point n° 4 : Présents : 18 - Absents : 4 - Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

Présents : M. BAUD Jean-François - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme CHUINARD Claire, M. GEROUDET René, Mme GONNET Michelle, M. LEHMANN Patrick, M. WOLF Pascal - *Adjoints*, M. BARRAS Olivier, M. BERLY Georges, M. BURNET Frédéric, Mme DUFOUR Sandrine, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, M. LEPINE Jean-Luc, Mme MARX Stéphanie, Mme PES Catherine (présente à partir du point n° 4), Mme PILON Aurélie, M. SECHAUD Jean-François, *Conseillers municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : M. DASSONVILLE Damien (pouvoir à M. GEROUDET René), M. LAPRAZ Georges (pouvoir à M. WOLF Pascal), Mme LE REUN Karine (pouvoir à Mme CHUINARD Claire, Mme PES Catherine (pouvoir à M. BARRAS Olivier) du point 1 au point 3, Mme PEZARD Sarah (pouvoir à M. BURNET Frédéric)

Absents : Mme CUBY Valérie, M. QUETSTROEY Laurent, M. MERCIER Denis,

Excusé : M. CAVARD Jérôme,

Secrétaire de séance : Mme CHOLLET Angèle Lucette

Désignation du secrétaire de séance :

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la désignation, en début de séance, du secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CHOLLET Angèle Lucette est désignée secrétaire de séance, fonction qu'elle déclare accepter.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2019 :

Le procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

Affaires générales

1. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'état des décisions du Maire intervenues depuis sa réunion en date du 9 décembre 2019.

1	12/12/2019	Finances : Attribution Marché Fourniture et livraison de repas en liaison froide à la crèche. Titulaire Sodexo pour un montant en fonction du nombre de repas (environ 50 000€/HT)
---	------------	---

2. Contrat de location et règlement intérieur salle de la poste/CAF

Le Conseil, à l'unanimité,

EMET UN AVIS FAVORABLE au règlement intérieur accompagnant le contrat d'engagement de location de la salle de la poste/CAF, située 11, avenue du Lac 74140 DOUVAIN, d'une capacité de 40 places assises.

FIXE le tarif de location par tranche de 4 heures minimum au prix de 50 € applicable à compter de la date à laquelle la présente délibération sera exécutoire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les contrats d'engagement à venir.

3. Rapport de la CLECT transmis par Thonon Agglomération

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) sur le coût des charges transférées à la suite de la révision statutaire du 25/06/2019 ainsi que le transfert de la ligne B en matière de mobilité.

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de Thonon Agglomération.

4. Maison de santé pluri-professionnelle - Fonds de concours à la commune de Douvaine

Le Conseil, à la majorité des membres présents avec 21 voix pour dont 4 pouvoirs et 1 abstention : 1 (Mme PES Catherine)

APPROUVE le versement d'un fonds de concours au profit de la commune de DOUVAIN concernant la réalisation d'une maison de santé pluri-professionnelle multisite, dont le projet de santé a été agréé par l'ARS

FIXE le montant dudit fonds de concours à la somme de 300 000€,

PRECISE que le montant est inscrit au budget principal 2020, imputation 2041412 et sera versé entièrement sur l'exercice 2020 à la commune de DOUVAIN dès réception de la délibération concordante du conseil municipal.

5. Conventions organisant la réalisation du projet de BHNS (bus à haut niveau de service entre Thonon-les-Bains et Genève)

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage relative à la création d'un bus à haut niveau de service et la convention d'autorisation d'occupation de parcelles du domaine public et privé et d'organisation de la procédure d'expropriation relative à la création d'un bus à haut niveau de service entre Thonon-les-Bains et Genève dont les projets sont joints à la présente.

6. Cession d'une parcelle communale à TERACTION - Modification de la délibération N° DEL20191104_05

A la majorité des membres avec 20 voix pour dont 4 pouvoirs et 2 voix contre (M. SECHAUD, M. BARRAS),

Approuve la modification de la délibération n° DEL20191104_05 prise le 04 novembre 2019 en ce qui concerne la cession du lot n° 3 au lieu du lot n° 1 de la parcelle cadastrée B 1996 d'une superficie de 524 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Demande de rachat d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74) - Annule et remplace la délibération N° DEL20191104_04

Le Conseil à l'unanimité,

ANNULE la délibération n° DEL20191104_04 prise le 04 novembre 2019 relative à la demande de rachat d'un bien porté depuis novembre 2013 par l'EPF74 pour le compte de la commune, d'un terrain situé « **Les Poses Veigy** » à **Douvaine**.

DECIDE d'acquérir le bien ci avant mentionné, nécessaire à la réalisation de son projet de MJC et de Maison de Santé.

ACCEPTE qu'un acte soit établi au prix de 522.749,76 euros TTC :

- Valeur vénale 487.386,38 euros HT conformément à l'avis de France Domaine
- TVA 20% 35.363,38 euros

ACCEPTE de rembourser à l'EPF :

- le solde de l'investissement, pour la somme de 162.462,14
- la TVA, pour la somme de 35.363,38 euros.

S'ENGAGE à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession, diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Petite enfance

8. Modification tarifaire - Multi Accueil Sucre d'Orge

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux tarifs du Multi Accueil Sucre d'Orge tels que proposés par Monsieur le Maire dans le tableau ci-dessous,

PRECISE qu'ils seront applicables en janvier 2020.

<i>Libellé</i>	TARIFS	
Accueil régulier et occasionnel	Prix plancher 2020 CAF Prix plafond : 8644 €/mois	→ <u>SELON INDICATION PRIX CAF</u> → <u>5.27 euros/h</u>
Majoration pour l'accueil occasionnel hors commune	20% supplémentaire au tarif horaire PSU	
Accueil d'Urgence <i>Accueil enfant en situation de handicap</i>	<u>2.50 euros/h</u> <u>application du taux d'effort horaire inférieur</u>	
<i>Frais dossier inscription</i>	<i>Accueil régulier : 40 euros /famille/an</i> <i>Accueil occasionnel : 30 euros /famille/an</i>	

Finances

9. Débat d'orientations budgétaires

Le Conseil, à l'unanimité **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport annexé à la présente délibération

URBANISME

10. Cession d'une parcelle communale lieu-dit Les Meurolets Est

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de vendre à Monsieur et Madame LEBLANC Thomas la parcelle cadastrée Section D n° 3668 (issue de la parcelle 1751) d'une superficie de 69 m².

FIXE le prix de vente à 4 000 €.

DIT que les frais et taxes de rédaction de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier.

Question diverse :

DIA Thonon-Agglomération : le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain.

Questions orales

M. BARRAS souhaite des informations sur les attributions des emplacements pour les abonnés du marché. Il précise qu'un commerce de fleurs, abonné depuis de nombreuses années, a été déplacé en fin d'année 2019. Il est répondu qu'au cas présent, l'acte de mutation du fonds de commerce de fleurs a omis l'emplacement d'abonné sur le marché dominical de Douvaine et que l'application stricte du règlement du marché a transféré ce stand sur une place d'occasionnel pendant un an. M. BARRAS regrette cette décision prise par la commission du marché de Douvaine.

En l'absence d'autres questions orales, la séance est levée à 20H35.

DOUVAINE, le 21 janvier 2020